

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 29 février 2016

Compte rendu

AFFAIRE N° 1	Présentation du bilan 2015 de la Police Municipale	Rapporteurs : M. Berthier
-------------------------	---	--------------------------------------

AFFAIRE N° 2	Présentation du projet de la nouvelle piscine municipale	Rapporteurs : MM. Rambaud et Lalot
-------------------------	---	---

Par une délibération du 26 mai 2015, la Ville a validé le programme d'une nouvelle piscine municipale, sur la base des propositions du cabinet « Ingénierie Sportive et Culturelle ».
Depuis lors, un maître d'œuvre a été désigné et l'avant-projet-sommaire présenté aux futurs utilisateurs de l'équipement le 21 janvier 2016
Il convenait à ce stade de présenter ce projet à l'assemblée délibérante.

AFFAIRE N° 3	Signature d'une convention avec ErDF et Loiret THD relative à l'usage des supports aériens d'électricité pour le déploiement de la fibre optique	Rapporteur : M. Pépin
-------------------------	---	----------------------------------

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique, la société Loiret THD, délégataire du Conseil départemental du Loiret, est amenée à utiliser les réseaux aériens de distribution d'électricité. A cet effet, une convention tripartite fixant les droits et obligations de chaque partenaire doit être signée entre la Ville de Chalette, propriétaire du réseau public de distribution d'électricité, ErDF, concessionnaire chargé de la distribution d'électricité, et l'opérateur Loiret THD.
Il a été décidé d'en approuver le contenu et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Adoptée à la majorité (Mme Morand vote contre et M. Caché et son pouvoir s'abstiennent).

AFFAIRE N° 4	Budget principal 2016 : Rapport d'orientations budgétaires	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------	---	-------------------------------------

D'après le nouvel article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport a donné lieu à débat au Conseil municipal et il a été pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette délibération n'a pas donné lieu à un vote.

AFFAIRE N° 5	Budget annexe du Restaurant sur le Lac 2016 : Rapport d'orientations budgétaires	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------------	---	-------------------------------------

L'organe délibérant doit tenir un débat d'orientations budgétaires sur les orientations générales du budget au cours des deux mois précédent le vote de celui-ci.
Ce débat n'a pas donné pas lieu à vote.

Cette délibération n'a pas donné lieu à un vote.

AFFAIRE N° 6	Transfert au conseil départemental du foncier du collège Picasso et prise de possession des locaux de l'ancien collège	Rapporteur : M. Öztürk
-------------------------------	---	-----------------------------------

Le nouveau collège Picasso ayant été édifié sur du foncier communal, il est nécessaire de transférer au conseil départemental les parcelles cadastrées AM 653, 648, 650, 646, 657, 660 ; et AI 598, 600, 601, d'une superficie totale de 23 180 m² à titre gratuit.

Par ailleurs, l'ancien collège, propriété communale, cadastrée AI 599, ayant été désaffectée par le Conseil départemental, la commune peut prendre possession du bien.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 7	Jardins familiaux Dépôt d'une déclaration préalable, rue du Gué aux Biches	Rapporteur : M. Öztürk
-------------------------------	---	-----------------------------------

Dans le cadre de la mise en oeuvre de jardins familiaux, rue du Gué aux Biches, la commune a souhaité installer un abri de jardin ouvert, d'environ 10 m², pour entreposer les outils de jardin. Pour ce faire, le Conseil municipal a autorisé M le Maire à déposer une déclaration préalable pour la pose de l'abri sur la parcelle cadastrée AO 168, propriété communale.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 8	Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la Région Centre-Val de Loire pour les travaux et études 2016 sur les zones humides	Rapporteur : M. Demaumont
-------------------------------	---	--------------------------------------

Les zones humides du Grand Rozeau et des Prés Blonds constituent un patrimoine que la Ville souhaite protéger et valoriser. Depuis plusieurs années des opérations de restauration et d'entretien contribuent à maintenir le caractère prairial de ces zones. Par ailleurs des suivis écologiques sont réalisés afin de décider des mesures de gestion adaptées aux sites.

Ces études et ces travaux font l'objet de subventions annuelles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat global Loing en Gâtinais. Une subvention au taux maximum est demandée auprès de ces deux organismes.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 9	Avenant n°2 à la convention entre le Préfet du Loiret et les services enregistreurs concernant la mise en place de règles départementales de gestion et d'organisation pour le déploiement du « dossier unique » (demandes de logements sociaux)	Rapporteur : M. Khalid
-----------------------------------	---	---

L'article L 441-2-1 du Code de la Construction et de l'habitation (CCH) modifié par la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) indique :

« les pièces justificatives servant à l'instruction de la demande de logement sont déposées en un seul exemplaire. Elles sont enregistrées dans le système national d'enregistrement et rendues disponibles aux personnes ayant accès aux données nominatives de ce système ».

Le « dossier unique », étant partagé entre tous les acteurs du département, il nécessite la mise en place de règles de gestion et d'organisation communes, nécessaires à sa bonne mise en œuvre et à son bon fonctionnement.

Il a donc été décidé d'approuver cet avenant et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Adoptée à la majorité (Mme Morand vote contre).

AFFAIRE N° 10	Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi d'assistant socio-éducatif et de conseiller socio-éducatif	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	--	--

Afin d'attribuer un régime indemnitaire à 2 nouvelles recrues du pôle solidarité, il a été décidé de mettre en œuvre le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi d'assistant socio-éducatif et de conseiller socio-éducatif. En effet, compte-tenu de de l'abrogation de l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS), il est indispensable d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 11	Mise à jour du tableau des effectifs	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	---	--

Afin de pouvoir procéder à une mise en stage d'un emploi d'avenir au terme de son contrat, il y a eu lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en créant un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 12	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire.	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	--	---

Conformément à l'article L 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le Conseil lui a confié par délibération du 14 avril 2014. Il s'agit des décisions générales n° 1 à 5.

Cette délibération n'a pas donné lieu à un vote.